

# COMPTE RENDU de CONSEIL MUNICIPAL du 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine HALLIER, Maire.

**Présents:** M-C. HALLIER, G. DEBEAUFORT, Luc LELONG, D. PINCHON, D. GARRÉ, F. RICHE, P. TREFERT, Lysiane LELONG, X.PRIN, B. BOITELLE,

**Absents représentés:** D. NEVEUX par X. PRIN, F.EVRAD par D. GARRÉ, J. ERAMO par D.PINCHON,

**Absente excusée:** S. MULPAS

**Secrétaire de séance :** Dominique GARRÉ

Lecture et approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 25 février 2016.

## 1-Approbation du Compte de Gestion 2015, Vote du Compte Administratif 2015 Commune et affectation de résultat (DE-2016-11)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEBEAUFORT, 1er Adjoint, sur le Compte de Gestion 2015 du percepteur,

Constatant que ce dernier est identique au Compte Administratif de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 pour le budget général qui s'établissent comme suit:

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		97 131.11	1 556.11		1 556.11	97 131.11
Opérations de l'exercice	308 776.61	395 806.12	240 388.88	229 655.76	549 165.49	625 461.88
TOTAUX	308 776.61	492 937.23	241 944.99	229 655.76	550 721.60	722 592.99
Résultat de clôture		184 160.62	12 289.23			171 871.39
				Restes à Réaliser		3 200.00
				Besoin/ Excédent de financement Total		175 071.39
				Pour mémoire: Virement à la section d'investissement		84 700.15

Remarquant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement 184 160.62 €, les Conseillers Municipaux **décident d'affecter** à l'unanimité

\* **9 089.23 € au compte 1068** afin de couvrir le déficit d'investissement,

\* **175 071.39 € à l'excédent de fonctionnement reporté** - compte 002

## 2-Approbation du Compte de Gestion 2015, Vote du Compte Administratif 2015 Assainissement et affectation de résultat (DE-2016-12)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEBEAUFORT, 1er Adjoint, sur le Compte de Gestion 2015 du percepteur,

Constatant que ce dernier est identique au Compte Administratif de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 pour le budget assainissement comme suit:

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		47 790.62	21 047.34		21 047.34	47 790.62
Opérations de l'exercice	127 104.40	191 016.56	79 667.66	76 763.94	206 772.06	267 780.50
TOTAUX	127 104.40	238 807.18	100 715.00	76 763.94	227 819.40	315 571.12
Résultat de clôture		111 702.78	23 951.06			87 751.72
				Restes à Réaliser	20 360.00	
				Besoin/ Excédent de financement Total		67 391.72
				Pour mémoire: Virement à la section d'investissement		48 337.06

Remarquant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement 111 702.78 €, les Conseillers Municipaux **décident d'affecter** à l'unanimité

\* **44 311.06 € au compte 1068** afin de couvrir le déficit d'investissement,

\* **67 391.72 € à l'excédent de fonctionnement reporté** - compte 002

### **3- Prorogation d'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité 2017** (DE-2016-13)

Madame le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental concernant la prorogation au Fonds Départemental de Solidarité (F.D.S) et demande aux Conseillers de se prononcer sur le sujet.

Vu le nouveau règlement du FDS 2007-2016 et son fonctionnement sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départemental lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016,

Considérant que les Communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

\*DECIDE de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie 2017,

\*S'ENGAGE à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

### **4- Rétrocession de quatre candélabres et leur armoire de la RD1044 à la Commune** (DE-2016-14)

Madame le Maire informe les Conseillers de la proposition du Conseil Départemental de rétrocéder quatre candélabres et leur armoire à la Commune.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal à l'unanimité

\*ACCEPTE cette rétrocession,

\*AUTORISE le service de voirie départementale à se rapprocher de l'USEDA afin d'étudier les conditions de cette remise d'éclairage.

### **Questions diverses**

\*Monsieur PRIN a fait connaître son souhait de ne plus gérer la **régie cantine** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et demande à ce que soit nommé un nouveau régisseur.

Cette régie peut être organisée en mairie mais avant de statuer il est nécessaire de voir toutes les possibilités afin de choisir l'option la plus pertinente pour son bon fonctionnement.

Compte-tenu des ses horaires de travail et de sa présence quotidienne à l'école, Madame PINCHON va être sollicitée.

\*Madame le Maire informe les Conseillers d'une nouvelle **plainte du voisin de la salle des fêtes** qui demande la mise en place d'un panneau stationnement interdit ainsi que des plots aux abords de la salle empêchant ainsi les locataires et autres visiteurs de stationner dans cette rue. Un panneau « stationnement interdit » est déjà en place sur cette rue mais n'est pas respecté, en mettre un autre serait inutile. La mise en place des plots va être étudiée.

\*La **chasse aux œufs de pâques** est prévue le samedi 26 mars 2016 à 15h30 dans les jardins de l'école communale.

\*Monsieur RICHE fait un compte-rendu de la dernière **réunion des écoles** durant laquelle entre autres sujets a été évoqué le fait que plusieurs enfants quittent l'école et rentrent à leur domicile seuls malgré le danger que cela peut représenter eu égard à leur jeune âge. Il est rappelé qu'une fois l'établissement scolaire quitté, seuls les parents ont la responsabilité de leur(s) enfant(s).

(Compte-rendu disponible en mairie).

\*Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de faire des **travaux dans le garage attenant à la salle des fêtes** afin d'en faire une annexe utilisée comme cantine scolaire. Effectivement, la fréquentation du service de restauration scolaire étant en constante augmentation, il devient nécessaire de se pourvoir d'une salle plus grande et dédiée à ce service. En outre, cette salle pourrait également être louée aux associations le soir et le week-end.

\*Un administré souhaite **louer une salle tous les vendredis** afin d'y réunir son association de Poker. Les Conseillers sont a priori favorables et demandent à rencontrer cette personne afin d'obtenir le plus d'informations possible sur cette association. Il est évoqué l'idée de mettre à disposition la salle du 1<sup>er</sup> étage de la mairie pour un loyer mensuel qu'il conviendra de déterminer lors d'une prochaine réunion.

\*Monsieur TIMMERMAN, Conseiller départemental du Canton de Guignicourt tiendra une **permanence en mairie de Berry-au-Bac** le mardi 26 avril 2016 à 19h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h15.

1-Approbation du Compte de Gestion 2015, Vote du Compte Administratif 2015 Commune et affectation de résultat

2-Approbation du Compte de Gestion 2015, Vote du Compte Administratif 2015 Assainissement et affectation de résultat

3- Prorogation d'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité 2017

4- Rétrocession de quatre candélabres et leur armoire de la RD1044 à la Commune

Questions diverses